

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

Objet : RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 7 du Plan local d'urbanisme (PLU)

- date de convocation le 08 décembre 2017
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	Gérard Marcucci
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillermet - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Christine Dioux à Alexandra Turnar - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Pierre Duperier à Maryse Fabre - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Marie Perrier à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 8

François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Pierre Gerard - Christian Gogny - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz - Françoise Van Wetter

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 14 décembre 2017

délibération n° 399-17 C

objet **RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 7 du Plan local d'urbanisme (PLU)**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, indique que le présent projet de délibération a pour objet d'approuver le projet de modification n° 7 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Chambéry.

L'exposé de la procédure, le bilan de l'enquête publique et les modifications apportées suite à cette enquête publique sont présentés dans l'annexe n° 1.

Les objectifs de la modification n° 7 du PLU

Le PLU de Chambéry a été approuvé le 19 juillet 2004. Depuis cette date, il a fait l'objet de plusieurs procédures afin d'en faire évoluer son contenu.

L'élaboration du projet urbain autour de la ZAC Vetrotex rend aujourd'hui nécessaire une nouvelle évolution du PLU. Par ailleurs, les règlements des zones UE (activité économique) et UC (habitat collectif) doivent évoluer pour tenir compte des études urbaines en cours (arrière Forum), des besoins de la zone économique (secteur Rubanox et secteur en limite de La Motte-Servolex) et afin de répondre à l'enjeu que constitue l'accueil des gens du voyage. Enfin, la modification doit corriger certaines inadaptations du règlement et améliorer l'encadrement réglementaire des constructions (prospect en zone UC et A).

Modifications du projet de modification n° 7 du PLU à l'issue de l'enquête publique

Le projet de modification n° 7 du PLU de Chambéry a fait l'objet d'une enquête publique du 20 septembre 2017 au 20 octobre 2017 inclus.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport, ses conclusions et avis motivé le 13 novembre 2017.

Les avis émis par les personnes publiques associées (PPA) et par le commissaire enquêteur, ainsi que le bilan de l'enquête publique sont présentés dans l'annexe n° 1 de la présente délibération.

L'enquête publique, les avis et les conclusions du commissaire enquêteur et les avis des personnes publiques associées justifient que des modifications, exposées dans la notice annexée à la présente délibération (annexe n° 1) soient apportées au projet de modification n° 7 du PLU.

Le dossier de modification n° 7 du PLU intégrant les modifications détaillées dans l'annexe n° 1 soumis à approbation est annexé à la présente délibération.

Considérant que, compte tenu de leur nature et de leur caractère, les modifications proposées ne changent pas les orientations définies dans le PADD, ne réduisent pas un espace boisé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, et ne réduisent pas une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance,

Considérant les amendements apportés pour prendre en compte les résultats de l'enquête publique, les avis des PPA et les recommandations du commissaire enquêteur,

Considérant que la modification n° 7 du PLU de Chambéry, telle qu'elle est présentée au Conseil communautaire, est prête à être approuvée,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'aménagement de l'espace communautaire,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil municipal de Chambéry du 19 juillet 2004 approuvant le Plan local d'urbanisme de Chambéry,

Vu l'arrêté n° 2017-106 A du 28 août 2017 prescrivant l'enquête publique portant sur le projet de modification n° 7 du PLU de Chambéry,

Vu le rapport, les conclusions et avis motivé, l'avis favorable assorti de recommandations du commissaire enquêteur datés du 11 novembre 2017,

Vu le dossier dématérialisé transmis à l'ensemble des membres du Conseil communautaire comprenant le dossier de modification n° 7 du Plan local d'urbanisme de Chambéry soumis à approbation, intégrant les modifications détaillées dans la notice en annexe n° 1 de la présente délibération,

Vu le dossier présenté en séance,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la modification n° 7 du Plan local d'urbanisme de Chambéry, telle qu'elle est annexée à la présente délibération, modifiée suite à l'enquête publique dont le bilan est présenté dans l'annexe 1,

Article 2 : **précise** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Chambéry et à Chambéry métropole - Cœur des Bauges durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et sera en outre publiée au recueil des actes administratifs,

Article 3 : **indique** que le dossier sera tenu à la disposition du public au siège de Chambéry métropole - Cœur des Bauges et au service urbanisme de la Ville de Chambéry (99 place François Mitterrand), aux jours et heures d'ouverture au public.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 399-17 C

Objet de l'acte : RS - Commune de Chambéry - Approbation de la modification n° 7 du Plan local d'urbanisme (PLU)

Thème Préfecture : 2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de l'acte : 14 décembre 2017

Annexe : Annexe 1 - M7 Chambéry;Annexe 3 - règlement M7 Chambéry;Notice de présentation;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171214-lmc1H20410H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20410H1

Date de transmission en Préfecture : 21 décembre 2017

Date de réception en Préfecture : 21 décembre 2017